

**DÉTAILS DE LA NOMENCLATURE :  
DÉFINITION, ORGANISATION, INTERPRÉTATION**

Nomenclature BD Occupation du sol - TOPOS					Photo- interprétation	Squelette polygonal	Aide à la photo- interprétation - données exogènes	
Niveau 1	Niveau 2		Niveau 3		Niveau 4			
1	espace de nature	1.1	boisement	1.1.1	boisement	<i>Forêt fermée de conifères, forêt fermée de feuillus, forêt fermée mixte, forêt ouverte, zone d'exploitation sylvicole/clairière</i>		
				1.1.2	bosquet	<i>Bosquet</i>		
		1.2	milieu à végétation arbustive	1.2.1	lande ligneuse	<i>Lande ligneuse</i>		
				1.2.2	alignement/haie	<i>Alignement/haie</i>		
		1.3	hydrologie	1.3.1	cours d'eau	<i>Continu, intermittent, artificiel</i>		
				1.3.2	plan d'eau	<i>Naturel, artificiel, bassin d'orage, zone humide, bassin de station d'épuration, bassin de pisciculture</i>		
		2	espace agricole	2.1	espace de culture de plein champs	2.1.1	espace de diversité de cultures forte	<i>Tournesol, autres céréales, légumineuses à grains, orge, colza, autres oléagineux, protéagineux, plantes à fibres, légumes ou fleurs, blé tendre, autres cultures industrielles, maïs grain et ensilage, fourrage (sauf foin), fruits à coque</i>
2.1.2	espace de diversité de cultures faible							
2.2	espace de culture spécialisée			2.2.1	maraîchage/serre/vigne/horticulture	<i>Maraîchage, arboriculture fruitière, vigne, serre, horticulture, pépinière, parcelle d'expérimentation, élevage de plein air (volailles, faisans...)</i>		
2.3	surface en herbe			2.3.1	prairie / pâture / fourrage /jachère	<i>Prairie, pâture, fauche, jachère</i>		
3	espace aménagé	3.1	réseau communication	3.1.1	grand axe routier	<i>Autoroute, quasi-autoroute, route à deux chaussées, bretelle</i>		
				3.1.2	route secondaire structurante	<i>Route à une chaussée, ronds-points et terre-pleins bétonnés</i>		
				3.1.3	voie ferrée	<i>Voie ferrée</i>		
		3.2	zone industrielles ou commerciales	3.2.1	zone commerciale	<i>Zone commerciale, supermarché, hyper-marché</i>		
				3.2.2	zone d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires	<i>Zone d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires</i>		
				3.2.3	activité dispersée	<i>Activité dispersée</i>		
				3.2.4	zone d'extraction de matériaux	<i>Zone d'extraction et/ou de stockage de matériaux</i>		
		3.3	équipement	3.3.1	équipement sportif et de loisir	<i>Terrain de sport, tennis, piste d'athlétisme, hippodrome, camping, boulodrome, piscine, centre aéré, golf, installation sportive couverte, installation sportive de plein air, centre équestre, carrière d'équitation, circuit voiture, piste VTT/BMX, piste de rollers, stand de tir, centre d'accueil de la fédération de chasse, terrain d'entraînement pour chiens</i>		
				3.3.2	équipement social et culturel	<i>Musée, centre de conférence, parc des expositions, centre de congrès, bibliothèque, médiathèque, maison d'association, centre social (type CCAS), centre culturel, salle des fêtes/spectacles, théâtre, foyer des jeunes/séniors, centre d'accueil pour migrants, centre d'insertion, école de musique/conservatoire, centre chorégraphique</i>		
				3.3.3	équipement de santé	<i>Hôpital, clinique, maison de retraite, centre de cure, dispensaire, établissement spécialisé, CPAM</i>		
				3.3.4	équipement ferroviaire	<i>Gare et bâtiments annexes, centre de réparation, gare de triage, gare de marchandise</i>		
				3.3.5	équipement aéroportuaire	<i>Aérodrome, aéroport, hélicopt, base ULM</i>		
				3.3.6	équipement fluvial	<i>Port et infrastructures associées</i>		

Nomenclature BD Occupation du sol - TOPOS				Photo- interprétation	Squelette polygonal	Aide à la photo- interprétation - données exogènes	
Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4				
		3.3.7	équipement routier	<i>Barrière de péage, parc relais, centre de gestion, aire de covoiturage, aire de repos, aire d'accueil de gens du voyage, centre d'examen routier, gare routière</i>			
		3.3.8	équipement administratif	<i>Mairie, conseil départemental, conseil régional, préfecture, autre siège d'administration territoriale, pompiers, gendarmerie, installation militaire, prison, tribunal, station d'épuration, centrale électrique/nucléaire, usine de production, déchetterie, château d'eau, maison forestière</i>			
		3.3.9	équipement d'enseignement	<i>Crèche, école, collège, lycée, université, centre/laboratoire de recherche, centre de formation</i>			
		3.3.0	équipement culturel	<i>Église, synagogue, mosquée, cimetière</i>			
	3.4	habitat	3.4.1	habitat individuel très dense	<i>Habitat individuel très dense</i>		
			3.4.2	habitat individuel moyennement dense	<i>Habitat individuel moyennement dense</i>		
			3.4.3	habitat individuel peu dense	<i>Habitat individuel peu dense</i>		
			3.4.4	habitat de centralité	<i>Habitat de centralité</i>		
			3.4.5	ensemble collectif	<i>Ensemble collectif</i>		
			3.4.6	habitat isolé	<i>Bâtiment d'habitation isolé, manoir, château, hameau</i>		
	3.5	zone en mutation	3.5.1	chantier	<i>Chantier</i>		
			3.5.2	friche urbaine	<i>Friche urbaine</i>		
			3.5.3	terrain vacant	<i>Terrain vague, dent creuse</i>		
	3.6	espace vert	3.6.1	parc et jardin	<i>Jardin ouvrier, jardin/parc paysager, square, arboretum</i>		
			3.6.2	accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activités	<i>Espace vert adjacent à équipement/habitat collectif-lotissement/activité, place paysagère, noue paysagère, coulée verte, sentier paysager, bord de route/de voie ferrée/de piste d'aérodrome, ronds-points paysagers, berge et digue de cours d'eau, dessous de ligne à haute tension</i>		

Figure 12: Nomenclature de la BD occupation du sol - TOPOS

La nomenclature de la base de données regroupe 3 niveaux d'interprétation. Le premier niveau est divisé en 3 postes principaux : espace de nature, espace agricole et espace aménagé. Le second niveau est composé de 12 postes d'interprétation et le troisième, le plus détaillé comporte 38 postes de légende. Le tableau ci-dessus présente et distingue les éléments qui appartiennent principalement à l'intégration de données exogènes (squelette polygonal) de ceux qui sont entièrement photo-interprétés. Enfin la dernière colonne précise les postes qui ont pu faire l'objet d'une aide à l'interprétation par l'utilisation de données exogènes.

NB : les postes appartenant au squelette polygonal n'apparaissant pas comme photo-interprétés dans le tableau ont néanmoins fait l'objet d'une mise à jour importante sur certains secteurs au cours du travail de photo-interprétation.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace de nature	1
Sous-thème niveau 2	Boisement	1.1
Catégorie niveau 3	Boisement	1.1.1
Catégorie niveau 4	Forêt fermée de conifères, forêt fermée de feuillus, forêt fermée mixte, forêt ouverte, zone d'exploitation sylvicole/clairière	

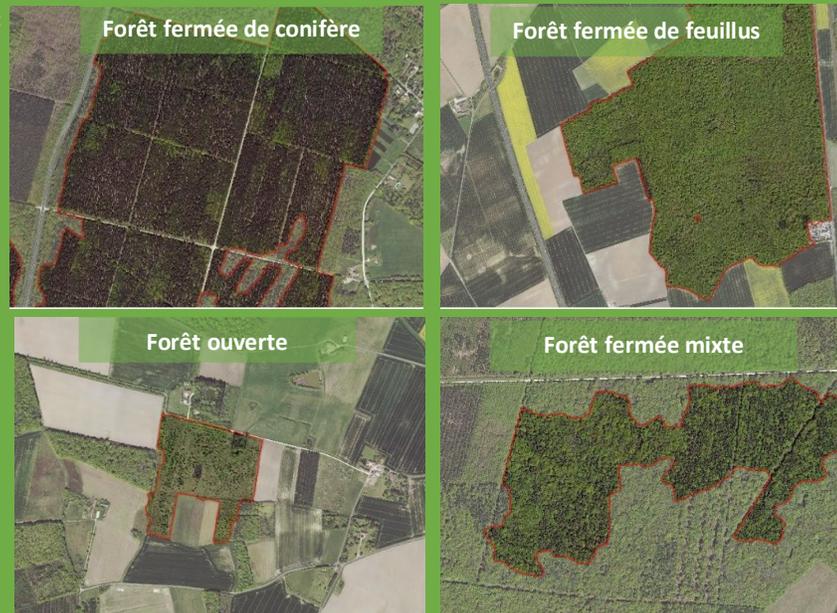
**Définition :**

Espace peuplé d'arbres forestiers dont le couvert absolu est compris entre 10% et 100% du sol et composé essentiellement d'arbres atteignant une hauteur de 5m (soit un taux de couvert relatif de plus de 75%). Sont inclus dans cette catégorie les secteurs d'exploitation sylvicole et plus largement les clairières. Les îles arborées des plans d'eau sont incluses dans cette catégorie, de même que les boisements isolés présents en milieu urbain.

**Acquisition :**

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :** Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Néanmoins un travail de vérification et de requalification (le cas échéant) de certains espaces est à effectuer.

Hierarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace de nature	1
Sous-thème niveau 2	Milieu à végétation arbustive	1.2
Catégorie niveau 3	Lande ligneuse	1.2.1
Catégorie niveau 4	Lande ligneuse	

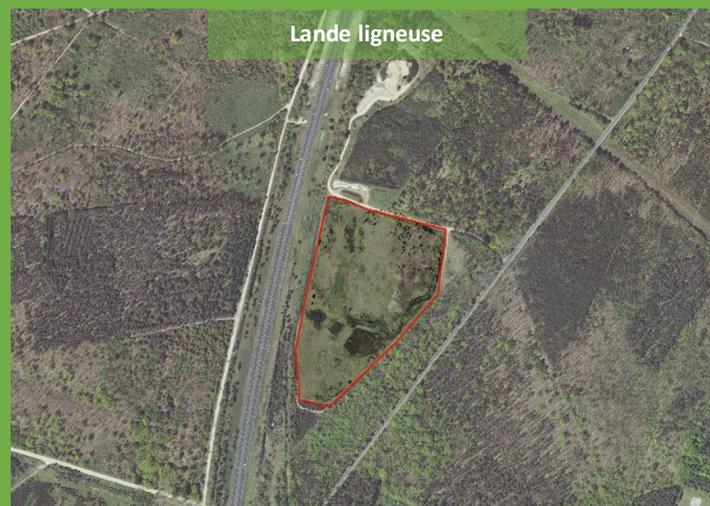
**Définition :**

Végétation spontanée qui comprend une proportion importante de plantes ligneuses (bruyères, genêts, ajoncs, épineux divers, etc.) et semi ligneuses (fougères, phragmites...) dont la hauteur ne dépasse pas 5 mètres. Les jachères agricoles sont exclues. Certains petits arbres (genévriers, buis, aubépines) en situation de peuplement ouvert sont traités en Lande ligneuse, de même que les coupes forestières.

**Acquisition :**

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. Elle devra être complétée par photo-interprétation

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Elle est néanmoins à compléter lorsque l'UMC est trop fine pour être prise en compte par l'IGN.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace de nature	1
Sous-thème niveau 2	Milieu à végétation arbustive	1.2
Catégorie niveau 3	Alignement/haie	1.2.2
Catégorie niveau 4	Alignement/haie	

**Définition :**

Clôture naturelle composée d'arbres ou d'arbustes servant à limiter ou à protéger un champ, un rebord de route, un espace entre deux habitations, ou à relier deux espaces boisés.

**Acquisition :**

Une part importante de la donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'ortho-photographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. Néanmoins un travail de photo-interprétation est à prévoir pour compléter et corriger cette catégorie.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Néanmoins un travail complémentaire est à prévoir, notamment dans les secteurs bâtis où de nombreuses haies n'ont pas été numérisées par la BD Topo. Les masses boisées doivent être discernables au 1/4000<sup>e</sup> pour être photo-interprétées comme telles. Les haies trop étroites ou trop morcelées sont intégrées aux éléments adjacents. Ces éléments participent à une analyse fine de la place de la nature en ville.

Hierarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace de nature	1
Sous-thème niveau 2	Hydrologie	1.3
Catégorie niveau 3	Cours d'eau	1.3.1
Catégorie niveau 4	Continu, intermittent, artificiel	

**Définition :**

Écoulement surfacique d'un flux d'eau souvent continu mais qui peut être intermittent. Il peut être naturel ou artificiel. Sont inclus les cours d'eau de plus de 7.5 m de large. Ceux de plus de 5 m de large sont ajoutés lorsqu'ils sont situés entre deux surfaces d'eau ou en prolongation d'une surface d'eau vers la source.

**Acquisition :**

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Le caractère naturel ou artificiel sera parfois, à préciser par photo-interprétation, si l'on souhaite aller jusqu'au niveau 4 d'interprétation.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace de nature	1
Sous-thème niveau 2	Hydrologie	1.3
Catégorie niveau 3	Plan d'eau	1.3.2
Catégorie niveau 4	Naturel, artificiel, bassin d'orage, zone humide, bassin de station d'épuration, bassin de pisciculture	

**Définition :**

Surface en eau terrestre, naturelle ou artificielle, permanente ou temporaire. Sont incluses toutes les surfaces en eau de plus de 20 m de long ainsi que l'ensemble des bassins artificiels (bassin d'orage etc.) de plus de 10m. Les zones humides sont également à inclure dans cette catégorie.

**Acquisition :**

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. Cependant la nomenclature de la BD topo distingue les « bassins »(objet artificiel) des « surface en eau » où l'on distingue les mares/étangs/fleuve/rivière avec les canaux.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Les données de localisation ou de pré-localisation des zones humides réalisées par les SAGE viennent compléter le squelette polygonal. On distingue les plans d'eau naturels de ceux artificiels par rapport à leur géométrie souvent carré, rectangulaire ou ronde. Le caractère naturel ou artificiel sera parfois, à préciser par photo-interprétation, si l'on souhaite aller jusqu'au niveau 4 d'interprétation

Hierarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace agricole	2
Sous-thème niveau 2	Espace de culture de plein champs	2.1
Catégorie niveau 3	Espace de diversité de culture forte	2.1.1
Catégorie niveau 4	Tournesol, autres céréales, légumineuses à grains, orge, colza, autres oléagineux, protéagineux, plantes à fibres, légumes ou fleurs, blé tendre, autres cultures industrielles, maïs grain et ensilage, fourrage (sauf foin), fruits à coque	

**Définition :**

Secteur agricole où l'on différencie au minimum 5 types de cultures au sein d'un carré de 100 ha.

**Acquisition :**

Cette donnée est à photo-interpréter.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :** Il est possible de s'aider du RPG en effectuant un regroupement par type de culture et ainsi sectoriser les secteurs les plus hétérogènes. On dispose d'un maillage de 1000x1000m pour définir le degré de diversité des cultures.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace agricole	2
Sous-thème niveau 2	Espace de culture de plein champs	2.1
Catégorie niveau 3	Espace de diversité de culture faible	2.1.2
Catégorie niveau 4	Tournesol, autres céréales, légumineuses à grains, orge, colza, autres oléagineux, protéagineux, plantes à fibres, légumes ou fleurs, blé tendre, autres cultures industrielles, maïs grain et ensilage, fourrage (sauf foin), fruits à coque	

**Définition :**

Secteur agricole où l'on différencie au maximum 5 types de cultures au sein d'un carré de 100 ha.

**Acquisition :**

Cette donnée est à photo-interpréter.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Il est possible de s'aider du RPG en effectuant un regroupement par type de culture et ainsi sectoriser les secteurs les plus homogènes. On dispose d'un maillage de 1000x1000m pour définir le degré de diversité des cultures.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace agricole	2
Sous-thème niveau 2	Espace de cultures spécialisées	2.2
Catégorie niveau 3	Maraîchage/serre/vigne/horticulture	2.2.1
Catégorie niveau 4	Maraîchage, arboriculture fruitière, vigne, serre, horticulture, pépinière, parcelle d'expérimentation, élevage de plein air (volailles, faisans...)	

**Définition :**

Type de culture sous serre ou en plein air, en milieu agricole ou urbain. Sont également incluses les parcelles à vocation expérimentale (type INRA) et les élevages avec volière de plein air (type volailles).

**Acquisition :**

Cette donnée est à photo-interpréter.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Il est possible de s'aider du RPG et de la BD Topo pour repérer les serres et les types de cultures spécialisées.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace agricole	2
Sous-thème niveau 2	Surface en herbe	2.3
Catégorie niveau 3	Prairie/pâturage/fourrage /jachère	2.3.1
Catégorie niveau 4	Prairie, pâture, fauche, jachère	

**Définition :**

Milieu ouvert caractérisé principalement par une végétation herbacée. La prairie (permanente ou temporaire) est destinée à être pâturée ou fauchée. Elle peut aussi être reconvertie en un autre type de culture ou évoluer vers un milieu fermé ou urbain. Sont inclus les prés des centres équestres.

**Acquisition :**

Cette donnée provient en partie du RPG. Cette base n'est pas exhaustive et ne recense que les parcelles déclarées à la PAC. Le mode de construction du RPG est une digitalisation sur ortho-photographies de la BD Ortho. Cela lui confère une compatibilité avec l'ensemble des données de la BD Topo.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Elle est néanmoins à compléter par photo-interprétation

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Réseaux de communication	3.1
Catégorie niveau 3	Grands axes routiers	3.1.1
Catégorie niveau 4	Autoroute, quasi-autoroute, route à deux chaussées, bretelle	

Définition :

Routes principales à deux chaussées, accessibles seulement en des points aménagés, séparées par un obstacle physique éventuellement ouvert aux carrefours. On intègre aussi dans cette catégorie les bretelles de liaison (ou d'échangeur) ou voies d'accès à une Aire de Service ou de Repos.

Acquisition :

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. La donnée de départ est une ligne sur laquelle nous appliquerons un traitement (tampon) en fonction de la colonne des attributs nommée « largeur ».

Interprétation visuelle :



Autoroute



Quasi-autoroute



Bretelle



Route à deux chaussées

Remarques :

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Un travail de tampon est à effectuer pour polygoniser les tronçons routiers et une analyse sur la topologie est nécessaire afin qu'il n'y ait pas de superposition entre les polygones routiers.

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Réseaux de communication	3.1
Catégorie niveau 3	Route secondaire structurante	3.1.2
Catégorie niveau 4	Route à une chaussée, ronds-points et terre-pleins bétonnés	

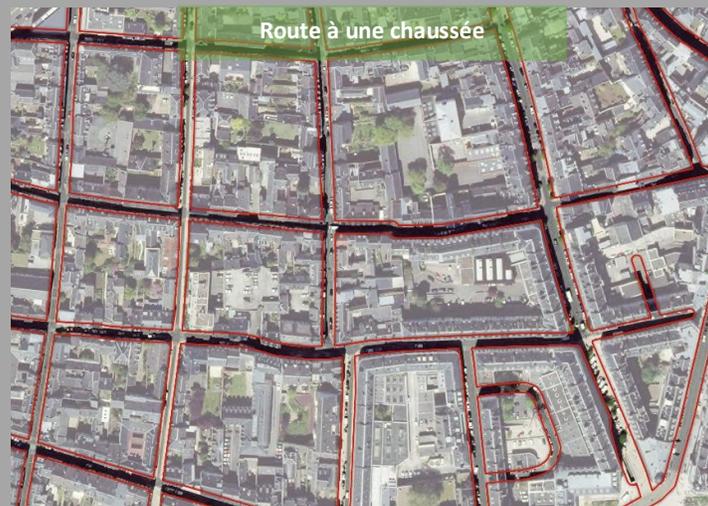
Définition :

Routes comportant 1 chaussée. Se retrouvent dans cette classe toutes les routes goudronnées qui ne sont pas classées en : Autoroute, Quasi-autoroute ou Route à 2 chaussées. Les sentiers, chemins et escaliers ne sont pas inclus dans cette catégorie et sont à intégrer aux éléments adjacents.

Acquisition :

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. La donnée de départ est une ligne sur laquelle nous appliquerons un traitement (tampon) en fonction de la colonne des attributs nommée « largeur ».

Interprétation visuelle :



Remarques :

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Un travail de tampon est à effectuer pour polygoniser les tronçons routiers et une analyse sur la topologie est nécessaire afin qu'il n'y ait pas de superposition entre les polygones routiers. Un travail de photo-interprétation complémentaire est nécessaire pour inclure les ronds-points et terre-pleins bétonnés.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Réseaux de communication	3.1
Catégorie niveau 3	Voie ferrée	3.1.3
Catégorie niveau 4	Voie ferrée	

Définition :

Portion de voie ferrée homogène pour l'ensemble des attributs qui la concernent. Dans le cas d'une ligne composée de deux à quatre voies parallèles, l'ensemble des voies est modélisé par un seul objet. Les espaces verts associés sont classés en « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

Acquisition :

Cette donnée provient de la BD Topo de l'IGN. Elle est créée à partir d'une photo-interprétation d'orthophotographies infrarouges d'une résolution de 50 centimètres. La donnée de départ est une ligne sur laquelle nous appliquerons un traitement (tampon) qui peut être réajusté, la valeur de départ du tampon varie de 5 à 15 m.

Interprétation visuelle :



Remarques :

Cette donnée fait partie du squelette polygonal qui est créé en amont du travail de photo-interprétation. Un travail de tampon est à effectuer pour polygoniser les tronçons ferroviaires et une analyse sur la topologie est nécessaire afin qu'il n'y ait pas de superposition entre les polygones routiers/ferroviaires.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone d'activités industrielles ou commerciales	3.2
Catégorie niveau 3	Zone commerciale	3.2.1
Catégorie niveau 4	Zone commerciale, supermarché, hyper-marché	

**Définition :**

Zone à vocation commerciale. La zone entière est cernée dont les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ». Sont également inclus les supermarchés présents dans le tissu urbain (petite, moyenne et grande surface). Les hôtels sont associés à la catégorie « activité dispersée ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Il est possible de s'aider de la couche « surface activités » et la couche « PAI » de la BD Topo pour différencier les zones d'activités entre elles et leur fonctions.

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone d'activités industrielles ou commerciales	3.2
Catégorie niveau 3	Zone d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires	3.2.2
Catégorie niveau 4	Zone d'activités industrielles, artisanales ou tertiaires	

**Définition :**

Zone d'activités à vocation industrielle, artisanale ou tertiaire. La zone entière est cernée dont les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ». Les hôtels et restaurants sont inclus lorsqu'ils se trouvent dans la zone d'activité.

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Dans cette catégorie l'ensemble des zones d'activités peuvent être répertoriées. Il est possible de s'aider de la couche « surface activités » de la BD Topo pour différencier les zones d'activités entre elles et leurs fonctions. La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) permet aussi de mieux caractériser certaines zones si celles-ci ne sont pas ou peu renseignées dans la couche « surface d'activité ».

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone d'activités industrielles ou commerciales	3.2
Catégorie niveau 3	Activité dispersée	3.2.3
Catégorie niveau 4	Activité dispersée	

**Définition :**

Ce sont des activités à caractère artisanal, commercial, agricole ou de service, souvent de taille restreinte, dispersées dans le tissu urbain ou en secteur agricole. Quelques exemples : hangars agricoles, boulangeries, pharmacies, hôtels, laboratoires d'analyse, refuges pour animaux, station-service, garagistes, etc. La zone entière est cernée dont les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Ces secteurs sont facilement reconnaissables en tissu urbain à travers la présence de parking, mais aussi par la morphologie du bâti.

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone d'activités industrielles ou commerciales	3.2
Catégorie niveau 3	Zones d'extraction de matériaux	3.2.4
Catégorie niveau 4	Zone d'extraction et/ou de stockage de matériaux, zone d'enfouissement de déchets	

**Définition :**

Ce sont des zones d'extraction et de stockage de matériaux et de remblai, y compris bois. L'ensemble de l'emprise de la carrière sera pris en compte. Les zones encore non exploitées sont classées dans les catégories correspondant à leur nature (« boisement » ou « lande ligneuse » par exemple).

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Les carrières sont facilement reconnaissables par photo-interprétation, elles ont une partie importante de terrain à nu, souvent quelques bâtiments attenants au site. De plus elles sont répertoriées dans la BD Topo comme surfaces d'activités industrielles. La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) permet aussi de mieux caractériser certaines zones si celles-ci ne sont pas ou peu renseignées dans la couche « surface d'activité ».

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipement sportif et de loisir	3.3.1
Catégorie niveau 4	Terrain de sport, tennis, piste d'athlétisme, hippodrome, camping, boulodrome, piscine, centre aéré, école de cirque, golf, installation sportive couverte, installation sportive de plein air, centre équestre, carrière d'équitation, circuit voiture, piste VTT/BMX, piste de rollers, stand de tir, centre d'accueil de la fédération de chasse, terrain d'entraînement pour chiens	

**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie les établissements ou lieux spécialement aménagés pour la pratique d'une ou de plusieurs activités sportives. La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ». Dans le cas particulier des golfs : la zone entière est cernée en incluant les parkings et les espaces verts. Pour les centres équestres : les espaces verts autour des bâtiments sont associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité », et les prés à la catégorie « prairie/pâture/fourrage/jachère ». Les haras et les élevages de chevaux sont associés à la catégorie « activité dispersée » (et les prés à la catégorie « prairie/pâture/fourrage/jachère »). Pour les campings : les espaces verts sont associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité » (seuls les bâtiments et parkings sont classés en équipement).

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes

**Interprétation visuelle :**



Remarques : Il est possible de mettre en surcouche la BD topo afin de définir si la zone est à vocation administrative, de santé, d'enseignement, industrielle, commerciale, sportive, culturelle etc. La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) permet aussi de mieux caractériser certaines zones si celles-ci ne sont pas ou peu renseignées dans la couche « surface d'activité ». On distingue dans cette dernière les « golf », « hippodrome », « piscine » et « stade ».

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipement social et culturel	3.3.2
Catégorie niveau 4	Musée, centre de conférence, parc des expositions, centre de congrès, bibliothèque, médiathèque, maison d'association, centre social (type CCAS), centre culturel, salle des fêtes/spectacles, théâtre, foyer des jeunes/séniors, foyer social et familial, centre d'accueil pour migrants, centre d'insertion, école de musique/conservatoire, centre chorégraphique, cinéma	

**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie les établissements à vocation culturelle, artistique ou sociale. La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Il est possible de mettre en surcouche la BD Topo dont la couche « surface d'activité » fait référence aux musées dans sa catégorie « culture et loisirs ». Il existe une base de données à l'échelle départementale qui recense les bibliothèques et les médiathèques. La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) permet aussi de mieux caractériser certaines zones si celles-ci ne sont pas ou peu renseignées dans la couche « surface d'activité ».

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipement de santé	3.3.3
Catégorie niveau 4	Hôpital, clinique, maison de retraite, centre de cure, dispensaire, établissement spécialisé, CPAM	

Définition :

On regroupe dans cette catégorie les établissements de santé. La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité »

Acquisition :

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes.

Interprétation visuelle :



Remarques :

On pourra intégrer les maisons médicales et les cabinets médicaux lorsqu'ils sont différenciables du reste du tissu urbain. Il est possible de mettre en surcouche la BD Topo dont la couche « surface d'activité » fait référence aux équipements de santé. Dans cette catégorie de la BD Topo, on trouve les établissements de type hospitalier et de convalescence. La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) permet aussi de mieux caractériser certaines zones si celles-ci ne sont pas ou peu renseignées dans la couche « surface d'activité ».

Hierarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipement ferroviaire	3.3.4
Catégorie niveau 4	Gare et bâtiments annexes, centre de réparation, gare de triage, gare de marchandise	

**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie l'ensemble des équipements en relation directe avec les réseaux ferroviaires.

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Les gares font partie du squelette polygonal. Pour le reste il est nécessaire de passer par un travail de photo-interprétation.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipement aéroportuaire	3.3.5
Catégorie niveau 4	Aérodrome, aéroport, hélicoptère, base ULM, école de parachutisme	
<p><u>Définition :</u></p> <p>On regroupe dans cette catégorie l'ensemble des infrastructures en relation directe avec le trafic aérien, public ou privé. La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les espaces verts autour des bâtiments et les pistes enherbées sont associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ». Les hélicoptères situés sur des bâtiments sont ignorés et intégrés à la catégorie d'équipement du bâtiment.</p>		
<p><u>Acquisition :</u></p> <p>L'acquisition se fait par photo-interprétation.</p>		
<p><u>Interprétation visuelle :</u></p>		
<div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div style="text-align: center;">  <p>Aérodrome</p> </div> <div style="text-align: center;">  <p>Hélicoptère</p> </div> </div>		
<p><u>Remarques :</u></p> <p>Il est nécessaire de passer par un travail de photo-interprétation. Certaines données sont répertoriées en ponctuelles dans la couche « PAI » telles que les aéroports et aérodromes, facilitant ainsi la photo-interprétation.</p>		

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipement fluvial	3.3.6
Catégorie niveau 4	Port et infrastructures associées	

**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie l'ensemble des équipements en relation directe avec la navigation fluviale, en incluant les surfaces d'eau destinées au stationnement des bateaux.

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Il est nécessaire de passer par un travail de photo-interprétation.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipements routiers	3.3.7
Catégorie niveau 4	Barrière de péage, parc relais, centre de gestion, aire de covoiturage, aire de repos, aire d'accueil de gens du voyage, centre d'examen routier, gare routière, dépôt de bus	

**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie l'ensemble des équipements en relation directe avec les réseaux routiers. Sont inclus les grands parkings isolés qui ne sont visiblement associés à aucun équipement particulier. Les surfaces boisées des aires de repos sont intégrées à la catégorie « boisement », et les espaces verts sont inclus dans la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes. Une partie des éléments sont intégrables dans le squelette polygonal.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Certains éléments de cette catégorie font partie du squelette polygonal : les aires de repos, les barrières de péage et les gares. Pour le reste il est nécessaire de passer par un travail de photo-interprétation. Certaines données sont répertoriées en ponctuelles dans la couche « PAI » telles que les aéroports et aérodromes, facilitant ainsi la photo-interprétation.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipements administratifs	3.3.8
Catégorie niveau 4	Mairie, poste, conseil départemental, conseil régional, préfecture, autre siège d'administration territoriale, pompiers, gendarmerie, installation militaire, prison, tribunal, station d'épuration, centrale électrique/nucléaire, éolienne, usine de production, poste de gaz, déchetterie, château d'eau, syndicat des eaux, maison forestière, office de tourisme	

**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie les sièges d'administration territoriale, les équipements de mission de sécurité civile, les équipements de gestion des eaux, de l'assainissement, des déchets et de l'énergie. La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :**

Certaines données sont répertoriées en ponctuelles dans la couche « PAI » telles que les mairies, les casernes de pompiers, les gendarmeries, les préfectures, sous-préfectures, les hôtels de région et de département, les prisons, et divers établissements publics ou administratifs territoriaux. Ces éléments viennent faciliter la photo-interprétation.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipements d'enseignement	3.3.9
Catégorie niveau 4	Crèche, école, collège, lycée, université, centre/laboratoire de recherche, centre de formation, restaurant scolaire	

Définition :

On regroupe dans cette catégorie les établissements d'enseignement et de formation, publics ou privés. La zone entière est cernée en incluant les parkings, les cours de récréation. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ». Les terrains de sport compris dans l'enceinte des équipements d'enseignement sont classés en « équipement sportif et de loisirs ».

Acquisition :

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes.

Interprétation visuelle :



Remarques

Il est possible de mettre en surcouche la BD Topo. La couche « surface d'activité » fait référence aux établissements d'enseignement dans sa catégorie « enseignement ». La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) permet aussi de caractériser les polygones définis dans la couche « surface activité ».

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Équipement	3.3
Catégorie niveau 3	Équipements culturels	3.3.0
Catégorie niveau 4	Église, synagogue, mosquée, cimetière	

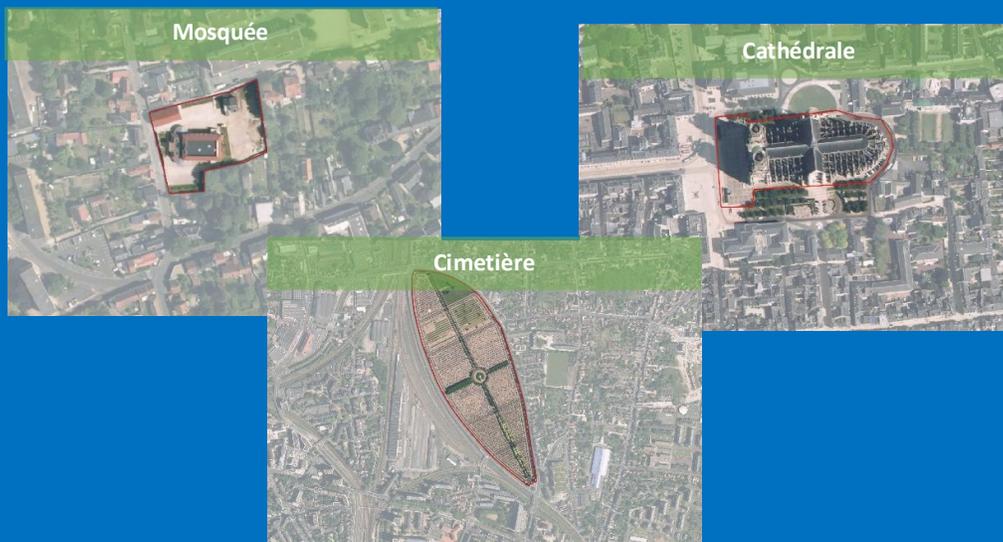
**Définition :**

On regroupe dans cette catégorie l'ensemble des lieux de culte lorsqu'ils sont photo-interprétables ainsi que les cimetières. La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les espaces verts sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation avec l'aide de données exogènes. Une partie des éléments sont intégrables dans le squelette polygonal.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques**

La couche « PAI » (point d'activité ou d'intérêt) de la BD Topo permet aussi de localiser les bâtiments culturels et de les distinguer selon les différents cultes. Les cimetières font partie du squelette polygonal et sont photo-interprétés dans la BD Topo.

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Habitat	3.4
Catégorie niveau 3	Habitat individuel très dense	3.4.1
Catégorie niveau 4	Habitat individuel très dense	
<p><b>Définition :</b></p> <p>L'habitat individuel très dense correspond aux zones où l'on a plus de 35 logements à l'hectare. La zone entière est cernée en incluant les parkings et les jardins individuels. Les masses boisées nettement discernables au 1/4000e sont intégrées à la catégorie « alignement/haie ».</p>		
<p><b>Acquisition :</b></p> <p>L'acquisition se fait par photo-interprétation</p>		
<p><b>Interprétation visuelle :</b></p> <div style="text-align: center;">  </div>		
<p><b>Remarques :</b></p> <p>On dispose d'un maillage de 1 hectare pour définir les niveaux de densité.</p>		

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Habitat	3.4
Catégorie niveau 3	Habitat individuel moyennement dense	3.4.2
Catégorie niveau 4	Habitat individuel moyennement dense	

**Définition :**

L'habitat individuel moyennement dense correspond aux zones où il y a entre 10 et 35 logements à l'hectare. La zone entière est cernée en incluant les parkings et les jardins individuels. Les masses boisées nettement discernables au 1/4000e sont intégrées à la catégorie « alignement/haie ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation

**Interprétation visuelle**



**Remarques**

On dispose d'un maillage de 1 hectare pour définir les niveaux de densité.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Habitat	3.4
Catégorie niveau 3	Habitat individuel peu dense	3.4.3
Catégorie niveau 4	Habitat individuel peu dense	
<p><b>Définition :</b></p> <p>L'habitat individuel peu dense correspond aux zones où l'on a moins de 10 logements à l'hectare. La zone entière est cernée en incluant les parkings et les jardins individuels. Les masses boisées nettement discernables au 1/4000e sont intégrées à la catégorie « alignement/haie ».</p>		
<p><b>Acquisition :</b></p> <p>L'acquisition se fait par photo-interprétation</p>		
<p><b>Interprétation visuelle</b></p>		
		
<p><b>Remarques</b></p> <p>On dispose d'un maillage de 1 hectare pour définir les niveaux de densité.</p>		

Hiérarchisation	Typologie	code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Habitat	3.4
Catégorie niveau 3	Habitat de centralité	3.4.4
Catégorie niveau 4	Habitat de centralité	
<p><b>Définition :</b></p> <p>Habitat souvent ancien constituant le centre-ville, le centre-bourg, ou le centre historique des villes, villages. Ce type d'habitat est souvent très dense, mitoyen. Les bâtiments présentent parfois une multifonctionnalité. La zone entière est cernée en incluant les parkings et les jardins individuels.</p>		
<p><b>Acquisition :</b></p> <p>L'acquisition se fait par photo-interprétation</p>		
<p><b>Interprétation visuelle :</b></p> <div style="text-align: center;">  </div>		
<p><b>Remarques :</b></p>		

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Habitat	3.4
Catégorie niveau 3	Ensemble collectif	3.4.5
Catégorie niveau 4	Ensemble collectif	

**Définition :**

Structure d'habitat collectif sous la forme d'immeubles. La zone entière est cernée, parkings compris, à l'exclusion des espaces verts repérés comme tels qui sont distingués et associés à la catégorie « accompagnement d'équipement/d'habitation/d'activité ».

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation

**Interprétation visuelle**



**Remarques**

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Habitat	3.4
Catégorie niveau 3	Habitat isolé	3.4.6
Catégorie niveau 4	Bâtiment d'habitation isolé, manoir, château, hameau	
<p><b>Définition :</b></p> <p>Habitation ou groupe d'habitations, pouvant former un noyau bâti, située en milieu périurbain, rural, agricole ou en milieu naturel. Structure pouvant avoir une vocation agricole à l'origine, ou de villégiature. On intègre dans cette catégorie le bâti isolé en milieu urbain (habitat isolé en zone d'activité). La zone entière est cernée en incluant les parkings. Les grands jardins individuels sont associés à la catégorie « parc et jardin ».</p> <p><b>Acquisition :</b></p> <p>L'acquisition se fait par photo-interprétation</p>		
<p><b>Interprétation visuelle</b></p> <div style="text-align: center;">  <p>Bâtiment de ferme et d'exploitation agricole</p> </div>		
<p><b>Remarques</b></p>		

Hierarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone en mutation	3.5
Catégorie niveau 3	Chantier	3.5.1
Catégorie niveau 4	Chantier	

**Définition :**

Cette catégorie regroupe tous les secteurs « en mutation » où l'on observe un chantier soit de démolition, soit de construction.

**Acquisition :**

L'acquisition se fait par photo-interprétation

**Interprétation visuelle**



**Remarques**

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone en mutation	3.5
Catégorie niveau 3	Friche urbaine	3.5.2
Catégorie niveau 4	Friche urbaine	

Définition :

Cette catégorie regroupe les secteurs urbains en friche, bâtis ou qui ont été bâtis. Elle comprend les bâtiments d'activité laissés à l'abandon. Sont inclus les espaces en friche avec des bâtiments rasés, même en zone non urbaine.

Acquisition :

L'acquisition se fait par photo-interprétation

Interprétation visuelle



Remarques

Cette donnée peut faire l'objet d'un recensement de terrain si la photo-interprétation n'est pas suffisamment explicite.

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Zone en mutation	3.5
Catégorie niveau 3	Terrain vacant	3.5.3
Catégorie niveau 4	Terrain vague, dent creuse	
<p><u>Définition :</u></p> <p>Cette catégorie regroupe les terrains libres ou non bâtis, situés à l'intérieur de la trame urbaine, n'ayant pas un caractère privé (jardin/parcelle clôturée), et n'étant ni boisement ni lande ligneuse. Ils peuvent se situer aussi bien en zone d'activité qu'en zone urbaine (on les distingue souvent par leur situation en dent creuse). Sont inclus les terrains en herbe en attente de mutation, à proximité des zones de chantier.</p>		
<p><u>Acquisition :</u></p> <p>L'acquisition se fait par photo-interprétation</p>		
<p><u>Interprétation visuelle</u></p> <div style="text-align: center;">  </div>		
<p><u>Remarques</u></p>		

Hiérarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Espaces verts	3.6
Catégorie niveau 3	Parc et Jardin	3.6.1
Catégorie niveau 4	Jardin ouvrier, jardin/parc paysager, square, arboretum	

**Définition :**

Les jardins ouvriers correspondent à un terrain divisé en parcelles que l'on affecte à des particuliers pour qu'ils puissent jardiner et cultiver pour leurs propres besoins. Les jardins paysagers sont des jardins agencés avec des allées, parterres etc. dont l'aménagement a été réfléchi dans le but de créer un espace paysager. Les grands jardins de particuliers ornementaux et/ou arborés sont également inclus dans cette catégorie (en zone périurbaine ou rurale). Elle regroupe également les parcs qui sont des entités plus grandes que les jardins, ils peuvent être attenants à un château, ainsi que les squares qui sont des petits jardins peu étendus où l'on trouve généralement du mobilier urbain et des aires de jeux pour enfants.

**Acquisition :**

Cette donnée est à photo-interpréter

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :** La BD Parc et Jardin peut aider à la photo-interprétation. Ces éléments participent à une analyse fine de la place de la nature en ville.

Hiéarchisation	Typologie	Code
Thème niveau 1	Espace aménagé	3
Sous-thème niveau 2	Espaces verts	3.6
Catégorie niveau 3	Accompagnement d'équipement / d'habitation / d'activité	3.6.2
Catégorie niveau 4	Espace vert adjacent à équipement/habitat collectif-lotissement/activité, place paysagère, noue paysagère, coulée verte, sentier paysager, bord de route/de voie ferrée/de piste d'aérodrome, ronds-points paysagers, berge et digue de cours d'eau, dessous de ligne à haute tension	

**Définition :**

Ces espaces sont des surfaces en herbe non agricoles, avec ou sans arbustes, entretenues ou non. Cela comprend les espaces verts adjacents aux équipements, aux immeubles (et aux lotissements s'ils n'ont pas de mobilier ou de jeux pour enfants), et aux zones d'activités industrielles ou commerciales. Les places paysagères sont des espaces publics ouverts, entourés de constructions et ayant souvent une situation de centralité dans un quartier. Elles se composent d'un espace dominé soit par des pelouses, des plantations arbustives ou arborées, soit par du minéral. Les noues paysagères sont des fossés larges et peu profonds destinés à recueillir les eaux de ruissellement, et intégrés aux espaces verts. Les coulées vertes sont des zones plantées ou en herbe, créées artificiellement lors d'opérations d'aménagement. Un sentier paysager est un cheminement aménagé pour la promenade, qui peut avoir une vocation pédagogique et/ou de découverte du paysage. Ces secteurs contribuent aux aménités pour les habitations aux alentours. Les bandes enherbées qui bordent les cultures ne sont pas considérées comme des bords de route, mais sont associées à la catégorie « espace agricole ».

**Acquisition :**

Cette donnée est à photo-interpréter.

**Interprétation visuelle :**



**Remarques :** La BD Parc et Jardin peut aider à la photo-interprétation. Ces éléments participent à une analyse fine de la place de la nature en ville.